

Poésie, source de la commune? : Études lexicologiques du latin parlé à Lugdunum

Autor(en): **Schmitt, Christian**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **35 (1971)**

Heft 137-138

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399499>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POÉSIE, SOURCE DE LA LANGUE COMMUNE ?
ÉTUDES LEXICOLOGIQUES
DU LATIN PARLÉ A LUGDUNUM

I

De l'époque romaine, nous possédons de nombreux témoignages sur la vie culturelle du Midi, la plupart indirects ; néanmoins ils nous apportent une vue profonde sur la vie des colonies romaines en Gaule. Dans les récits des voyageurs figure souvent un sujet principal, Lugdunum, la « Rome de la Gaule » ; cela nous explique mieux une lettre de Pline le Jeune, contemporain de Trajan, adressée à son ami Geminus :

« Bybliopholas Lugduni esse non putabam ac tanto libentius ex litteris tuis cognovi venditari libellos meos, quibus peregre manere gratiam quam in urbe collegerint delector. Incipio enim satis absolutum existimare de quo tanta diversitate regionum discreta hominum iudicia consentiunt ¹. »

Pline se montre donc enchanté que ses livres trouvent, à Lyon, non seulement des lecteurs favorables, mais également des libraires prêts à les vendre. Cette citation, d'une part, témoigne de l'intérêt qu'éprouvent les Lyonnais pour leur formation intellectuelle, de leur niveau culturel et de leur degré d'orientation vers Rome, d'autre part, elle nous montre que le Lyon d'autrefois, une civitas provinciale, était une ville florissante qui pouvait se permettre un « luxe » surprenant aux yeux des Romains.

L'histoire nous enseigne que Lyon, après avoir pris la suprématie sur la ville de Narbonne comme capitale, imprima de plus en plus son empreinte

(Pour toute abréviation voir : *Beiheft zur ZRPh et supplément du FEW.*)

1. Plinius Minor IX, 11, 2 ; traduction d'Anne-Marie Guillemin (*Pline le Jeune*, Paris, 1959) : « Je ne croyais pas qu'il y eût des libraires à Lyon ; aussi ai-je eu d'autant plus de plaisir à apprendre par votre lettre que mes opuscules y sont en vente ; je suis enchanté qu'ils conservent à l'étranger la vogue qu'ils ont acquise à Rome. Car je commence à croire assez achevés des ouvrages sur lesquels tombe d'accord le goût public dans des pays si séparés les uns des autres. »

sur tout l'empire occidental romain. Plus tard, Lyon resta un centre religieux et culturel admiré à Rome avant tout pour son école de rhétorique ¹. Si, ensuite, le centre de romanisation fut transplanté à Trèves, nous y voyons plutôt la raison de l'importance grandissante des armées du Rhin que la baisse d'irradiation de la ville de Lyon, d'autant plus que la ville continua à croître du fait de l'arrivée en Gaule du Christianisme qui eut pour point de départ cette ville. Dans toute l'histoire chrétienne du Moyen Age, Lyon joue un rôle prédominant alors que Paris reste dans la pénombre jusqu'à la fondation de Saint-Denis ².

II

Dans une étude très intéressante sur l'origine du provençal et du franco-provençal, Mgr Gardette ³ nomme deux étapes décisives de la romanisation de la Gallia Lugdunensis toujours retrouvables dans le lexique franco-provençal :

1^o unité lyonnaise-narbonnaise ;

2^o indépendance de Lyon, centre linguistique et culturel.

Mgr Gardette réussit à faire entrevoir que l'on retrouve dans la langue francoprovençale, grâce à l'importance de Lyon, des éléments archaïques, puristes et poétiques. Le parler de cette région serait donc plus près du latin classique que celui des autres régions du domaine galloromain.

Quant au lexique archaïsant, Mgr Gardette apporte du nouveau matériel à une interprétation qui n'a pas encore pu être définitivement établie ⁴. En outre il traite les données d'une façon plus sensible et plus profonde que ses prédécesseurs. En ce qui concerne les tendances archaïsantes du phonétisme, elles ont été généralement expliquées — dans beaucoup de recherches minutieuses — par le purisme et le caractère conservateur

1. Voir à ce sujet : Th. Mommsen, *Römische Geschichte*, t. III, Berlin, 1894, p. 103, où se trouvent de nombreuses précisions historiques sur la ville de Lyon.

2. Voir : F. Rauhut, *Warum wurde Paris die Hauptstadt Frankreichs ?*, dans *Medium Aevum Romanicum*, *Festschrift für H. Rheinfelder*, Munich, 1963, p. 267-288 et B. Vidos, *Handbuch der romanischen Sprachwissenschaft*, Munich, 1968, p. 365.

3. P. Gardette, *RLiR* 26 (1962), p. 71-89.

4. Le premier essai lexicologique sérieux revient à L. Gauchat, *Die französische Schweiz als Hüterin lateinischen Erbgutes*, dans *Festgabe Blimner*, Zurich, 1919, p. 340-356.

d'une langue séquestrée dans les Alpes avec un centre montrant une résistance surprenante¹. Cependant, ces mêmes données revêtent un aspect tout à fait différent par leur combinaison avec une autre théorie, dans le fond nouvelle, affirmant que dans la langue francoprovençale nous trouvons des reliques du vocabulaire poétique latin² et, peut-être, une influence du latin classique plus considérable qu'ailleurs sur le système phonétique... Cependant, ici nous ne traiterons pas les phénomènes phonétiques sous ce point de vue, notre contribution restera exclusivement lexicologique.

III

Nous nous sommes proposé d'examiner d'un point de vue critique le matériel publié par Mgr Gardette³ et de comparer ensuite ses théories avec le matériel immense présenté par le *FEW* ; à l'époque de la publication, celui-ci ne disposait pas encore, dans tous les cas, des résultats offerts par le *Thesaurus Linguae Latinae* (= *ThLL*), seul ouvrage nous renseignant en totalité sur les attestations du vocabulaire latin, Forcellini (= Forc.) étant pour la plupart des problèmes lexicologiques trop insuffisant. Il faut donc examiner les thèses à la lumière du *ThLL*, comme nous l'avons fait, quand c'était possible, avec le matériel publié auquel nous joindrons nos découvertes complémentaires faites en fouillant le *FEW*, aptes, pensons-nous, à éclairer la thèse poétique⁴ qui n'a pas été acceptée à l'unanimité par tous les linguistes⁵.

IV

Un des exemples de Mgr Gardette présente un intérêt particulier, il suffirait à lui seul, s'il était prouvé, à postuler la thèse poétique : MOLARIS (*FEW* VI, 3, 28 b), un dérivé de MOLA qui, d'après Mgr Gardette, ne se

1. Cf. les résultats des recherches de H. Stimm, *Entwicklungsgeschichte des Frankoprovenzalischen*, Wiesbaden, 1952 et de H. Hafner, *Grundzüge einer Lautlehre des Altfrankoprovenzalischen*, Berne, 1955.

2. P. Gardette, *RLiR* 26 (1962), p. 89.

3. Ses résultats sont déduits des exemples suivants : FAGEA GLANS, FRAGUM, PIRUM (= exemples morphologiques), FETA et MOLARIS (= exemples lexicologiques).

4. P. Gardette, dans *Studi in onore di Angelo Monteverdi*, Modena, 1959, p. 254-268.

5. J. Hubschmid, *RLiR* 23 (1959), p. 362 suiv.

trouve en fonction de substantif que chez Virgile, *Énéide* VIII, 250, Ovide, *mét.* III, 59 et, au v^e siècle, chez Sidoine Apollinaire. Deux cartes montrent l'extension irradiée du mot autour de Lyon, et cela aussi bien dans le sens de « tertre » (*RLiR* 26, p. 87) que dans la fonction d'un oronyme (*RLiR* 26, p. 88). Dans une réplique à Mgr Gardette ¹ M. Hubschmid essaya d'élargir le champ d'extension de l'oronyme MOLARIS jusqu'en France du Sud et en Espagne, et même jusqu'en Albanie. Mgr Gardette, dans sa réponse, a réussi à démontrer, au moins pour les toponymes occitans de MOLARIS présentés par M. Hubschmid, leur caractère douteux en ce qui concerne leur interprétation par « tertre », et les restrictions de M. Hubschmid n'admettant pas l'évolution sémantique de « tertre » > « rocher » furent également réfutées par Mgr Gardette, refus accepté et fortifié par le *FEW* qui nous cite un autre exemple convaincant dans le sens de l'argumentation du Lyonnais ². Après tout, l'existence du toponyme dans le domaine galloromain sur un territoire plus large que ne le définit Mgr Gardette (*RLiR* 26, p. 87 et 88) nous semble douteux, car les toponymes de Hubschmid sont trop vagues et leur interprétation sémantique n'est pas suffisamment claire. La question décisive reste donc l'origine de l'appellatif ; s'agit-il vraiment d'un mot poétique ou bien d'une dénotation du latin vulgaire ? Ni M. Hubschmid ni Mgr Gardette ne me semblent avoir consulté le *ThLL* qui nous donne les informations suivantes : MOLARIS (*ThLL* VIII, 1336-1338) : expliqué par Isidor, orig. 19, 10, 10 : « Molaris in parietibus utilis, ex qua... et molae fiunt : unde nomen trahit ; huius quattuor genera : albus, niger... »

Cette explication, bien sûr, ne nous fait guère avancer, il faut donc examiner les différentes attestations d'après la valeur sémantique et la fonction syntaxique de MOLARIS ;

MOLARIS se rattache :

- 1^o à la construction du moulin ;
- 2^o avec LAPIS, avec SAXUM à la désignation de la meule ; il est remarquable de constater que dans ces deux sens MOLARIS n'est jamais employé en ellipse ³ ;

1. Ibid.

2. *FEW* VI, 28 b fait suggérer l'existence de plusieurs parallèles de « rocher » > « tertre » : « doch ist dieser zweifel unberechtigt, vgl. als parallele St.-Bresson-*roqts* « montagne » (< *rocca), hier 10, 435 a *usw.* » ; *FEW*, X, 435 a, article de *rocca : nous ne trouvons qu'un seul exemple.

3. Cela ne surprend pas puisque MOLA (>meule) a survécu non seulement en

3^o dans le sens de « lapis, fragmentum saxi » nous le trouvons chez Virgile, *Énéide* VIII, 250 (...ramis vastisque molaribus instat), où Virgile traduit Homère, Il. VII, 270 (μύλοισιδέϊ πέτρῳ).

MOLARIS est donc employé en fonction de traduction, ce que Servius a bien reconnu (Serv. : asperrimis saxis, non unde molae fiunt ; et secundum Homerum). Le mot nous semble être poétique pour deux raisons :

1^o pour Virgile il fallait trouver une traduction adéquate d'Homère ;
2^o Virgile, par respect d'Homère, n'aurait jamais laissé passer un vulgairisme dans son œuvre, notamment dans les passages empruntés à l'*Iliade*. Nous pourrions encore voir une troisième preuve dans le fait que Claud. Don. (voir : *ThLL*) croit devoir expliquer le mot MOLARIS aux lecteurs de l'*Énéide* (scilicet... fragmentis... saxorum).

Que montrent les autres documents que ne citent ni M. Hubschmid ni Mgr Gardette ? MOLARIS dans le sens virgilien se trouve encore trois fois chez Stace, donc dans le même genre, la légende épique. On doit remarquer que Virgile fut toujours le modèle de Stace, et suivant la tradition poétique de l'antiquité, il fallait atteindre son maître pour réussir une œuvre. D'autres témoignages chez Tacite, hist. 2, 22, 2, Lactance, *Mort. Pers.* 15, 3 s'interprètent de la même façon, et, enfin, les quatre témoignages chez Sidoine Apollinaire, né à Lyon, ne semblent être que de l'eau apportée au moulin de Mgr Gardette.

En somme, la tradition latine de l'appellatif nous suggère une interprétation poétique de MOLARIS ; encore faut-il pour appuyer cette thèse, trouver d'autres exemples dans le lexique francoprovençal faisant penser à une tradition poétique.

Il nous semble beaucoup plus difficile de prouver la même provenance pour le mot SAXUM qui, dans le domaine galloromain, ne se trouve qu'en francoprovençal, comme l'a déjà constaté Gauchat ¹ (v. *FEW* XI, 258 b). En gallo-romain, *rocca reste en vigueur. Le domaine francoprovençal, si fidèle aux substrats, a adopté le mot latin (SAXUM) qui se trouve encore dans un seul nom de lieu dans le département du Tarn. Forcellini (III, 696 c, article de PETRA) est d'avis que PETRA a remplacé SAXUM en latin vulgaire. Nous pouvons remarquer que SAXUM, attesté depuis Plaute, jouit d'une préférence marquée, semble-t-il, en langue élevée pendant toute la latinité.

galloromain mais aussi dans toute la Romania, ce qui prouve une existence perpétuelle du mot (cf. *FEW* VI, 3, 23 a).

1. L. Gauchat, *loc. cit.*, p. 342.

Il est très souvent employé chez Virgile (1 000 fois environ) et chez Cicéron. La littérature latine a-t-elle contribué à la survie de ce mot qui, peut-être, ne faisait pas partie du latin vulgaire ?

Citons en troisième lieu un exemple déjà interprété par M. v. Wartburg ¹ : VERTEX (*FEW* XIV, 320 b), VORTEX (*FEW* XIV, 633 b). Ce dernier survit en francoprovençal dans le sens de « gouffre de rivière » et avec une « évolution sémantique » (*FEW*) dans le sens de « cheville de charpente ». Le verbe dérivé de VORTEX, *REVORTICARE, se trouve sur une aire plus étendue (Fr.-Comté et Bourgogne). Une attestation en rouergat ² ne se trouve pas dans le *FEW* sous l'article VORTEX ³. Encore nous semble-t-il que *abond. vgrda* « cheville de charpente » et lyonnais *vorge* « salix caprea » sont à réduire au même radical ⁴. En tout cas, à l'époque de la romanisation de la Gaule, VORTEX n'existe que sous la forme de VERTEX désignant « Wasserstrudel » et « Scheitelpunkt ». Dans Virgile, *Enéide* I, 117 (employant un archaïsme ⁵ qui se trouve chez Ennius), nous lisons : « rapidus vorat aequore vortex (navem) » ⁶. Si deux cents ans plus tard

1. W. v. Wartburg, *die Entstehung der romanischen Völker*, Tübingen, ²1951, p. 50 ; et id. dans *Estudios dedicados a Menéndez Pidal*, Madrid, 1952, t. III, p. 211-213 (= *EstMP*).

2. W. v. Wartburg, dans *EstMP* cite une attestation rouergate « tourbillon d'eau », tirée de Brunel, *Chartes*, de 1150, dont la traduction semble être contestée (*FEW* XIV, 633 b).

3. Elle se trouve *FEW* XIV, 633 a dans l'article *worrike. Brunel avait traduit *vorz* par « tourbillon d'eau » et après il changea sa traduction en « oseraie ». M. v. Wartburg (dans le *FEW*) semble accepter la deuxième version (sans parler de *EstMP* III, p. 211-213), seulement les indications complémentaires dans le *FEW* prêtent plutôt appui à une traduction par « tourbillon d'eau ».

4. W. Meyer-Lübke, *ZRPh* 32, p. 748, refuse l'étymologie de A. Thomas, *Romania* 37, p. 138, qui rattache *vorge* « salix caprea » à VORTEX. Pour M.-L. VORTEX ne fait pas partie du latin apporté à Lyon par les Romains (sans parler des difficultés que lui poserait l'évolution sémantique). Ses remarques prêtent un appui complémentaire à l'étymologie de J. Hubschmied, *VoxRom* 3, p. 104, qui nous semble être la plus vraisemblable : J. Hubschmied réduit *vorze* à *WORRIK qui montre le même suffixe que l'italo-celtique salik- « Weide », à piém. GOR(R)A, GURRA et au gaulois *GWORRA, *GURRA, agaul. WORRĀ. Le terrain d'extension est très cohérent : aux nombreuses attestations galloromaines (v. *FEW* XIV, 633 a, *WORRIKE « Weide ») s'adjoignent les attestations piém. et ligur. (*AIS* 600, 601). Une parenté avec les attestations suivantes dans le domaine germanique semble indéniable : an. *orf*, ahd, mhd, *worp*, schwzdt. *worb* « Sensenstiel » (< « Stock, Rute »). L'évolution sémantique de « salix caprea » > « cheville de charpente » semble être bien vraisemblable.

5. Voir à ce sujet : M. Leumann, *die lateinische Dichtersprache*, dans *Museum Helveticum* IV, p. 110-139.

6. W. v. Wartburg, *EstMP* III, p. 211.

Caper nous enseigne qu'il y a une différence entre VORTEX et VERTEX, c'est donc parce qu'il a lu Virgile n'employant VORTEX qu'au sens de « Wassertrudel » et non pas VERTEX, comme l'aurait exigé l'usage contemporain ¹. VORTEX en latin parlé n'existe plus à l'époque de Caper, qui ne connaît point les lois phonétiques et en fait une désignation indépendante de VERTEX. Ce mot a trouvé sa survie en littérature archaïsante et n'était pas inconnu aux amateurs des lettres classiques latines. Nous voyons donc dans VORTEX — comme M. v. Wartburg — un « stehengebliebener Zeuge » ² de l'influence de la littérature classique à Lugdunum qui se range bien dans la série des autres exemples déjà cités.

Pour un autre mot qui ne vit que dans le domaine francoprovençal et encore dans le logoudorien, le verbe RUERE (*FEW* X, 542 b), certainement relique dans un village alpestre, nous aimerions supposer la même origine littéraire, nous le rangerions dans la série des verbes comme MATURESCERE (*FEW* VI, 1, 531 a) où M. v. Wartburg remarqua : « dieses einzelne fortleben im galloromanischen kann sich nur durch die nähe von Lyon erklären, wo maturescere, ausgehend von der dortigen rednerschule, einst in gebrauch war. » ³ *ThLL* VIII, 492 f ne nous donne pas un aperçu clair sur la vie de ce verbe, il semble cependant que Virgile ait eu pour ce verbe une certaine préférence ⁴...

Nous savons que le préfixe PRAE- se trouve assez rarement dans les mots hérités du vieux fonds latin vulgaire. Il est alors d'autant plus étonnant que PRAESCINDERE (*FEW* IX, 305 b), assez rare en latin, ne vive que dans les environs de Lyon d'où il s'est étendu jusqu'en Creuse. Dans le sens agricole il est attesté depuis Vitruve, il est utilisé avant tout par les écrivains de l'agriculture. Le préfixe étant très rare dans les mots hérités du latin, notamment dans le vocabulaire ayant trait à l'agriculture, nous y voyons un mot survivant grâce à la littérature, qui, semble-t-il, a influencé le lexique agricole avec plusieurs exemples :

La survivance de MELLIGO (*FEW* VI, 1, 682 b) a été déjà remarquée comme curiosité du francoprovençal ⁵, il en est de même avec NATURA

1. *FEW* XIV, 634 a.

2. W. v. Wartburg, *EstMP* III, p. 211 et déjà W. Meyer-Lübke, *ZRP* 32, p. 748.

3. *FEW* VI, 1, 531 a.

4. Cf. le lexique virgilien de Merguet, p. 607.

5. L. Gauchat, *loc. cit.*, p. 348, qui parle de « griechisch beeinflusste Form MELUM ».

(*FEW* VII, 45 b) ne survivant que dans le francoprovençal dans la valeur sémantique du latin classique. A l'époque du classicisme augustéen, NATURA qui ne faisait pas partie de la langue commune a pris le sens du grec φύσις (Forc. III, 636 b) désignant donc les membres génitaux masculins et féminins des hommes (attesté depuis Cicéron) et des animaux (attesté depuis Priscian). Dans la langue vulgaire nous trouvons grand nombre de mots de caractère affectif pour les désigner ¹. NATURA, ne serait-ce pas un euphémisme de la société lyonnaise survivant encore de nos jours ?

Il semble qu'un autre mot francoprovençal qui ne se trouve nulle part ailleurs dans la Romania faisait partie du langage de la haute bourgeoisie lyonnaise, et non pas du langage des soldats et des vétérans ² qui occupaient les territoires du sud-est de la France : MUNUS (singulier), MUNERA (pluriel) (*FEW* VI, 3, 226 a) que nous trouvons dans le fribourgeois. Sa survivance est encore fortifiée par l'existence d'un dérivé de la racine muner- : MUNERARE, cité par Gauchat ³. MUNUS est attesté depuis Plaute (*ThLL* VIII, 166) et signifie dans la poésie amoureuse « cadeau d'amour ». L'usage en a été fait par Ovide dans un sens assez large ⁴; ailleurs MUNUS-MUNERA pouvait avoir le sens de « cadeau de mariage » comme aujourd'hui dans le fribourgeois : Virgile, *Enéide* I, 647 « dives quae munera Dido fecerat ». MUNUS était certainement un cadeau luxueux, fait donc partie de la vie de la haute bourgeoisie romaine. La forme fribourgeoise serait donc une réminiscence de plus de la littérature classique latine et de ses lecteurs, les cives Lugdunenses.

V

Si la thèse de Mgr Gardette semblait jusqu'alors toujours assez hypothétique malgré tant d'exemples — étant donné que le matériel, pour la plupart des mots, ne pourra jamais être définitivement éclairci, car nous ne possédons pas une description du lexique latin de l'époque latine, et que les futures recherches dans les patois fourniront toujours des attes-

1. Voir à ce propos : I. Oppelt, *die lateinischen Schimpfwörter und verwandte sprachliche Erscheinungen*, Heidelberg, 1965, p. 154 suiv.

2. Pour les paysans et les soldats, il ne comptait que le LEGITIMUM ou le *VERGO « dot », cf. Ch. Camproux, *Essai de géographie linguistique du Gévaudan*, Paris, 1962, t. II, p. 746.

3. L. Gauchat, *loc. cit.*, p. 352.

4. Voir : *A Concordance of Ovid*, Washington, 1939, p. 1202-1205 (correspondant à, à peu près, 2 000 attestations ovidiennes).

tations d'un lexique qu'on croyait oublié dans le temps — nous croyons cependant pouvoir donner un appui convaincant à la thèse poétique avec un exemple qui n'a pas encore été, jusqu'alors, reconnu à cause d'une fausse interprétation des témoignages et du manque de lexicalisation latine (notamment de Forcellini) : EXCREMENTUM (*FEW* III, 282 b), INCREMENTUM (*FEW* IV, 630 b).

a) EXCREMENTUM : I. Vionn. *ękrāmę* « enfant nouveau-né » ; remarque du *FEW* : « stimmt lautlich vortrefflich, vereinzelt unsicher ». Cependant les documents latins pour EXCREMENTUM nous font douter de cette évolution sémantique ¹.

b) INCREMENTUM : I. P.-d'Enh. *einkremein* « enfant », Blon. *ękrāmē* « id. ; petite bête ; petite chose », Vionn. *ękrāmę* « enfant nouveau-né ». Il semble que les formes sous a et b soient à réduire au même radical lt. INCREMENTUM, comme le suppose *FEW* IV, 631 a.

Dans l'article INCREMENTUM, M. v. Wartburg explique : « schon im späteren Latein wird incrementum in der Bedeutung « Sprössling, Nachkomme » gebraucht. Da diese Bed. im lt. nur in späten und weniger bekannten Texten belegt ist, kann I kaum entlehnt sein, sondern wird wohl diese lt. Bed. fortsetzen. »

Cette explication est fautive ou tout au moins insuffisante et nous y voyons la raison pour laquelle Mgr Gardette, dans son article sur l'origine du provençal et du francoprovençal, ne mentionne pas cet échantillon exemplaire en faveur de sa thèse. Un coup d'œil dans un simple dictionnaire latin suffit pour trouver qu'il s'agit ici d'un mot très intéressant qui ne se trouve pas « nur in späten und weniger bekannten Texten », mais d'un mot du latin classique attesté — dans le sens des mots francoprovençaux — dans l'une des œuvres les plus connues de l'antiquité, dans la *quatrième églogue* de Virgile :

adgrederē, o magnos (aderit iam tempus) honores
cara deum suboles, magnum Iovis INCREMENTUM ². (4, 48 suiv.)

1. Voir : *ThLL* V, 2, 1283, où nous trouvons une explication du mot tirée de glosses : « excrementum quod in aliqua re supercrescit, utputa in arboribus ea quae putantur excrementa dicuntur, ut in vitibus et in corpore, si quid excreverit, excrementum dici potest. » Une évolution sémantique de « excroissance » > « enfant, enfant nouveau-né » nous semble être impossible.

2. Traduction de E. de Saint-Denis, *Virgile*, Paris, 1942 : « Aborde alors (ce sera le moment) les grands honneurs, ô cher rejeton des dieux, grand prolongement de Jupiter. »

La *quatrième églogue*, la poésie centrale des bucoliques ¹, n'a pas seulement le caractère éphémère d'une poésie écrite à l'occasion d'un anniversaire de naissance. Des générations de philologues classiques se sont intéressés à l'identification du petit garçon, mais l'importance particulière de cette poésie provient de son effet historique et culturel. Cette églogue est chargée de tant de secrets, elle cache tant de significations, elle offre tant de mysticisme impénétrable, qu'on lui attribua un sens chrétien et qu'on essaya de faire de Virgile un prophète du Christ ². Il est donc certain que cette églogue fut l'objet d'une vénération pareille à Lyon.

Les documents du *ThLL* nous révèlent les aspects intéressants de ce mot : *ThLL* III, 1, 1043 suiv. : INCREMENTUM se trouve dans la littérature latine depuis Varron et Cicéron. Il possède deux sens principaux :

1^o « augmentum » (= augmentation due à des choses matérielles) ;

2^o « suboles » (= enfants, postérité).

Dans le premier sens, il se trouve depuis Varron et Cicéron dans de nombreux textes à travers toute la latinité jusqu'au Moyen Age. L'évolution sémantique de « augmentum » > « suboles » nous est offerte et illustrée par un document du IV^e siècle après J.-C. : Firm. math. V, 2, 10 « prosperae subolis incrementa decernit ».

INCREMENTUM dans le sens de « enfant, enfant nouveau-né » s'expliquerait donc par l'usage elliptique comme le montre cet exemple du IV^e siècle, et c'est justement l'ellipse dont se servent la plupart des poètes latins. Nous trouvons INCREMENTUM dans le sens de « enfant, bébé » depuis Virgile dans la littérature latine. Servius donne l'explication suivante : « Nutrimentum ; et est vulgare quod bucolico congruit carmini. » Cette explication est certainement fautive, car la quatrième églogue n'offre point de vocabulaire vulgaire. En outre, ce mot se trouve une deuxième fois chez Virgile avec un contexte pareil :

Cara Iovis suboles, magnum Iovis INCREMENTUM. (Virg., *Ciris* 398.)

Aussi bien dans l'églogue que dans *Ciris*, un mot vulgaire dans cette tonalité serait complètement déplacé. Ce que Servius nomme « vulgare » nous semble plutôt être une création poétique de Virgile qui arrache

1. Voir : F. Klingner, *Virgil*, Zurich, 1967, p. 68-84.

2. Voir à ce propos : L. Sattina, *Virgilio profeta di Cristo*, dans *Virgilio nel medio evo*, Torino, 1932.

INCREMENTUM du langage et de la sémantique de tous les jours et lui donne un nouveau sens poétique bien déterminé par le contexte.

INCREMENTUM dans le sens « enfant nouveau-né » ne se trouve plus lexicalisé pendant longtemps. Ce n'est que dans l'Itala, gen. 43, 8 que nous le retrouvons, et ici (quelle coïncidence étrange avec les exemples de MOLARIS ne se trouvant après le classicisme augustéen que chez le Lyonnais Sidoine Apollinaire !) ¹ dans le *Codex Lugdunensis* ! D'autres attestations dans un pseudo-Ambroise et chez Ennodius (tous deux du VI^e siècle) se trouvent chez des écrivains précieux connaissant bien le latin classique par lecture, et qui avaient appris « leur Virgile » à l'école.

Que montre la tradition latine de ce mot ? Création poétique de Virgile, il n'a pas su pénétrer dans la langue commune. La vénération de cette poésie mystérieuse et notamment du poète à l'époque post-classique et chrétienne assure la lecture de cette églogue dans les écoles de Lugdunum, la position du mot dans cette poésie, la valeur sémantique dont le charge Virgile, le qualifiant de dénotation recherchée pour un « enfant nouveau-né » et, de là, pour « enfant » en général. La connaissance de la littérature n'étant nulle part plus exacte que chez les Gaulois et Romains de Lugdunum, il devient partie du lexique des Lyonnais cultivés et de là il pénètre dans le domaine linguistique influencé et dépendant de ce centre culturel irradiateur, où il vit, de nos jours, dans la région de Fribourg qui a subi moins d'influence du français que le centre du francoprovençal, dont il était issu.

VI

Mgr Gardette ne parla que d'hypothèse. Je crois que nos découvertes mises en relation avec ce qui était déjà connu, ont contribué à cerner d'une manière plus précise ce qui était toujours resté dans le vague. La survivance du lexique poétique de la littérature classique latine dans le domaine francoprovençal nous semble assurée. Dans la formation du francoprovençal, la littérature classique et les écoles de rhétorique semblent avoir joué un rôle décisif comme le prouve un nombre de témoins toujours vivants. L'histoire du lexique francoprovençal n'a pas encore été écrite ². Il nous semble être sûr que là, il sera question de ce vocabulaire qui n'est

1. Cf. p. 170.

2. P. Gardette, *RLiR* 24 (1960), p. 352.

Revue de linguistique romane.

pas seulement intéressant par lui-même, mais aussi par le témoignage indirect d'une position linguistique indépendante du domaine franco-provençal à partir de la montée de Lyon (1^{er} siècle) jusqu'à la fin de la christianisation de la Gaule. A cette époque, où ailleurs en Gaule le latin vulgaire déchet de plus en plus et devint l'ancien français et l'ancien occitan, cette déchéance fut freinée et retardée par le centre culturel de Lyon. C'est à son indépendance culturelle et linguistique et à ses écoles exemplaires que Lyon doit le caractère singulier de son vocabulaire.

Mgr Gardette a supposé des éléments poétiques dans la langue franco-provençale ; nous voulons préciser cette hypothèse : le lexique montre aujourd'hui, après presque deux mille ans, toujours des traces de la langue de Cicéron, Pline et Virgile, qui semblent avoir été les écrivains préférés, des pères de l'église et des maîtres d'école qui cherchaient à écrire et parler le « bon latin ». Phénomène étonnant, car il s'agit d'une permanence malgré la « perméabilité du francoprovençal aux invasions du sud »¹ et malgré le fait que « la vallée du Rhône apparaît comme une grande route »². Faut-il supposer que l'influence des poètes latins se limite au vocabulaire et que les maîtres d'école se contentaient de corriger les vulgarismes lexicaux ? Certes non, comme le montrent les grammaires de ce temps. Le lecteur attentif, l'élève assidu et les représentants studieux de l'Église ont tous vécu en contact immédiat avec le latin littéraire ; nous n'avons qu'à comparer l'évolution de la langue allemande pendant ces quatre cents dernières années influencée par l'affinité avec le latin classique pour comprendre la force de ce que j'aimerais appeler adstrat intellectuel. Son influence a certainement été plus considérable à Lyon où l'on parlait un idiome issu du latin. La force des autorités administratives et religieuses se trouvait donc réunie avec celle de la tradition classique, ce qui devait marquer la langue bien plus que l'invasion burgonde, qui n'a pas bouleversé le pays³. Elle a eu lieu bien plus tard et son influence lexicologique

1. P. Gardette, *RLiR* 26 (1962), p. 375.

2. *Ibid.*, p. 189.

3. Voir : J. Jung, *die romanischen Landschaften des römischen Reiches*, Innsbruck, 1881, p. 272 : « Die einen waren reichsfreundlich gesinnt und suchten mit den Romanen einen billigen Ausgleich zu treffen ; so namentlich die Burgunder. Diese erkannten von Anfang an die kaiserliche Oberhoheit an, betrachteten sich als « Soldaten des Reiches » und nahmen nur das solchen gebührende Einquartierungsdrittel für sich in Anspruch. » Encore une autre remarque, *ibid.*, p. 272 mérite notre attention spéciale, d'autant plus que la plupart des linguistes semblent négliger l'importance de ce phénomène : « Zu den Burgundern flüchte-

n'a pas dépassé la somme d'une vingtaine de mots de « provenance uniquement burgonde »¹, en somme elle ne fut pas plus importante que la contribution lexicale immédiate de la littérature latine à l'époque proto-francoprovençale. Ce que nous supposons c'est que les phénomènes archaïsants et puristes en morphologie et en phonétique — que nous n'avons pas traités ici — sont certainement, eux aussi, à voir en relation avec l'influence considérable du latin classique.

Pour le francoprovençal, l'époque décisive de la fragmentation du latin galloromain est donc, au moins pour son lexique, le moment de sa séparation du domaine d'oc et de son orientation vers la ville de Lyon, la capitale culturelle du domaine sud-est². Le francoprovençal, langue au croisement des grandes routes romaines, s'est formé à l'époque de l'indépendance lyonnaise et se base sur un fonds roman particulier, résultat d'un latin plus littéraire qu'ailleurs en Gaule. Ces bases puristes n'ont jamais été

ten die compromittirten Persönlichkeiten aus dem übrigen Gallien z. B. vor den Gothen : Riothamarus, Ecdicius u. a. ». Nous avons donc à l'époque de l'invasion burgonde un apport important de romains cultivés !

1. Cf. W. v. Wartburg, *La fragmentation de la Romania*, Paris, 1967, p. 81 suiv. ; voir aussi : E. Gamillscheg, *Romania Germanica*, t. III, Berlin-Leipzig, p. 47 : « Die Sonderstellung des Südfranzösischen ist aber nicht so zu deuten, als ob das Nachwirken des Burgundischen die lautliche Entwicklung des Romanischen im Burgunderreich beeinflusst hätte. Die Herrschaft der Burgunder schließt vielmehr des Südosten Frankreichs kulturell zusammen. Diese Zusammengehörigkeit ... ist die Voraussetzung dafür, daß sich in der Zeit der stärksten Umgestaltung des Vulgärlateinischen, vom 5. bis 8. Jhdt. im Südosten Galliens eine eigene Mundartengruppe entwickelte. »

2. Nous ne pouvons pas accepter non plus l'opinion de B. Vidos, *Handbuch der romanischen Sprachwissenschaft*, Munich, 1968, p. 334, note 61 : « das Frankoprovenzalische gehört in der Tat ursprünglich zum nördlichen galloromanischen Sprachgebiet. Seit etwa 700 entfernt es sich jedoch Schritt für Schritt sowohl vom nördlichen Galloromanischen wie auch vom Provenzalischen (alors qu'il a fait, d'après Vidos, partie de la langue d'oïl !) und wird gegen das 13. Jhdt. ein selbstständiges Sprachgebiet. » Contre cette unité français-proto-francoprovençal parle déjà la présence des Burgondes qui formaient quasiment un paravent contre les influences du Nord ; v. à ce propos aussi G. de Manteyer, *la Provence du I^{er} au XII^e siècle* (dans *Mémoires et Documents publiés par l'école des Chartes*, VIII, t. I, Paris, 1908, t. II, Gap, 1926), t. I, p. 1 suiv., où il adopte l'idée de César disant que le midi était la province par excellence constituant le passage de l'Italie aux Pyrénées, comprenant le Massif Central, Vienne, Lyon, le lac Léman et les Alpes (cf. J. Caesar, B. G. I, 2, 3 : « provincia nostra »). Lyon n'a donc pas fait partie de la Gaule du Nord, de la provincia Belgica. En plus : *op. cit.*, p. 16 : depuis le 5^e siècle la Provence est appelée Provincia, la provincia Lugdunensis n'y est pas comprise, elle est donc politiquement (et linguistiquement) disloquée.

complètement perdues et ainsi il reste plus conservateur malgré l'influence incontestable des superstrats germaniques et la menace des langues française et occitane cherchant à l'envahir des deux côtés. C'est ainsi que s'explique l'erreur de H. Stimm qui se fit induire en erreur par le caractère des scriptae toujours conservateur et traditionnel (ou bien classique et érudit) au Moyen Age, dont dépend sa théorie sur la diphtongaison qu'il ne peut trouver dans les textes qu'au XIII^e siècle ¹. Les scriptae trompeuses ont été reconnues par H. Hafner qui mentionne ces difficultés dès l'introduction ². Nous aimerions attribuer au niveau culturel de Lyon et à son influence longtemps profonde l'état classique ou conservateur des scriptae francoprovençales au Moyen Age. A cette date le francoprovençal dispose d'une indépendance linguistique depuis mille ans au moins : Lugdunum et Vienna Allobrogorum ont été acceptés, sans changement, par les Romains et leur administration qui en firent la Civitas Lugdunensis et la Civitas Viennensis. Cette répartition se reflète dans les diocèses du Moyen Age, qui comprennent donc, *grosso modo*, les vieilles gentes gauloises ³. De tout cela résulte une cohérence politique, religieuse et culturelle de ce domaine qui a toujours formé un ensemble, et les traces de cette unité millénaire n'ont pu être effacées ni au Moyen Age ni aujourd'hui, où le francoprovençal montre encore assez de force pour enrichir « la langue nationale, les terminologies scientifiques et techniques, la langue populaire et l'argot de Paris » ⁴ et où il laisse toujours des traces d'irradiation dans le domaine d'oc ⁵. Si aujourd'hui nous qualifions la langue francoprovençale de patois, c'est que depuis le XVI^e siècle la langue administrative, le français s'impose ⁶. Mais le francoprovençal garde, malgré tout, bien des monuments de l'époque fière de son indépendance ; sa frontière lin-

1. H. Stimm, *Entwicklungsgeschichte des Frankoprovenzalischen*, Wiesbaden, 1952.

2. Voir : H. Hafner, *op. cit.*, p. XI et XII et passim ; et B. Vidos, *op. cit.*, p. 266, note 5.

3. Voir à ce sujet : H. Morf, *Mundartenforschung und Geschichte auf romanischem Gebiet*, dans BDR I (1909), p. 14-15 ; *id.*, *Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs*, dans *Abhandlungen der kgl. Preussischen Akademie der Wissenschaften*, Phil. Hist. Classe, 1911, Mém. II. Et C. Merlo, *La Francia linguistica odierna e la Gallia di Giulio Cesare*, dans *Reale Accademia d'Italia. Rendiconti*, série VII, t. II (1940), p. 67 suiv.

4. K. Baldinger, *Les mots lyonnais et francoprovençaux en français*, dans *Mélanges Gardette*, Strasbourg, 1966, p. 79.

5. Ch. Camproux, *op. cit.*, p. 775.

6. A. Dauzat, *Les patois*, Évolution-Classification, Paris, 1927, p. 135.

guistique est dans l'ensemble des parlers du nord la plus claire et la plus persistante (peut-être à l'exception du wallon qui a gardé et son indépendance linguistique et son indépendance politique). Les jugements de M^{me} Borodina « le francoprovençal est une langue qui n'a pas réussi »¹ et la thèse opposée de B. Hasselrot parlant d'un « dialecte qui a trop bien réussi »² nous semblent exiger une modification : sur le plan synchronique nous pouvons certainement parler, comme on le fait, aujourd'hui, surtout en France, d'un dialecte « qui a trop bien réussi » et se distingue nettement des dialectes des régions environnantes. Sur le plan diachronique, nous constatons un phénomène qui n'a peut-être son pareil qu'en roumain : une langue qui a réussi malgré tout.

Heidelberg.

Christian SCHMITT.

1. *RLiR* 22 (1958), p. 91.

2. *RLiR* 30 (1966), p. 265.